



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réservistes

Question écrite n° 38102

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quelles sont les actions mises en place par son ministère pour favoriser l'apprentissage de la langue française par des militaires étrangers et pour leur perfectionnement et s'il est envisageable à l'avenir de plus et mieux utiliser des réservistes pour enseigner et promouvoir la langue française dans les armées étrangères.

## Texte de la réponse

Dans le cadre de sa politique de coopération militaire de défense, la France a engagé des actions afin de favoriser l'enseignement du français au profit des militaires étrangers. Ainsi, la direction de la coopération militaire de défense du ministère des affaires étrangères est notamment chargée du pilotage du dispositif d'aide à l'apprentissage du français. Le ministère de la défense participe activement aux actions d'enseignement du français en accueillant des stagiaires militaires étrangers au centre de formation interarmées de Rochefort. Cette formation est généralement dispensée en préliminaire à un stage de longue durée. En 2003, 159 militaires étrangers, originaires de 44 nations, ont été accueillis dans ce centre. En outre, un stage préparatoire au collège interarmées de défense (CID) est organisé chaque année pour les futurs stagiaires ne maîtrisant pas le français. En 2004, 47 stagiaires ont ainsi participé à cette formation, d'une durée de cinq mois, qui se déroule au sein même du CID à Paris. Le ministère de la défense, conscient de l'expérience et du savoir-faire de nombreux militaires réservistes dans ce domaine, a entièrement confié l'encadrement de ce stage à du personnel de la réserve.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38102

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 2004, page 3106

**Réponse publiée le :** 22 juin 2004, page 4699